

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 030 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

**OBJET :**        **Budget annexe Ordures Ménagères**  
                         **Approbation Budget Primitif 2016**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les dépenses et les recettes du Service Ordures Ménagères sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M14.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2016 et précise que ce budget intègre les résultats enregistrés lors du vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur le Président rappelle à ce titre les résultats du Compte Administratif 2015 qui dégageait un excédent de fonctionnement de 2 867,96 € et un excédent d'investissement de 28 969,00 €.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2016 et indique que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 31 836,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 28 969,00 €. Ce budget ne sert qu'à épurer les restes du service de l'ancienne intercommunalité du Sud Arrageois qui avait mis en œuvre un financement de son service par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du Compte Administratif 2015 en reportant une somme de 2 867,00 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté au titre des recettes de fonctionnement du budget ;
- d'approuver le budget primitif 2016.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 21 avril 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 avril 2016.*

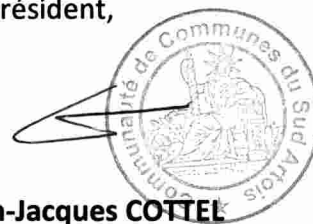
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

10 MAI 2016

ARRIVÉE

**2016-030 21/04/2016**

Budget Primitif 2016 OM